



## AVIS D'EXAMEN

### Enquête Globale Transport (EGT)

*Service producteur* : Île-de-France Mobilités (ex-Stif)

**Opportunité** : avis favorable émis le 22 mars 2017 par le CRIES Île-de-France et le 31 mai 2017 par la commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 22 novembre 2017 (commission « Ménages »)

L'Enquête Globale Transport est une enquête de grande ampleur, menée depuis les années 1970 sur les déplacements des Franciliens. Cinq « EGT » ont eu lieu en 1976, 1983, 1991, 2001 et 2010. Le nombre de ménages enquêtés depuis les premières éditions de l'enquête n'a cessé d'augmenter.

C'est une enquête d'initiative régionale permettant d'alimenter le débat public et de répondre à un besoin technique concernant la définition des politiques de déplacements en Île-de-France.

L'enquête est sans lien avec un règlement européen. Elle s'inscrit dans le cadre général des enquêtes ménages déplacements françaises et sera réalisée selon une méthodologie inspirée du « standard Certu ». La principale spécificité de l'EGT par rapport aux autres enquêtes ménages est qu'elle recouvre l'ensemble du territoire francilien, alors que la plupart des enquêtes ménages classiques se limitent aux zones denses des agglomérations. Selon le Cerema, en 2015, 90 territoires français étaient couverts par une enquête ménages déplacements (EMD), une enquête ménages déplacements villes moyennes (EDVM) ou une enquête déplacements grand territoire (EDGT). Cela représente 30 % de la superficie nationale, 40 % des communes et 70 % de la population du pays.

Cette enquête a pour objectif d'acquérir une connaissance fine des habitudes de déplacements des Franciliens, quels que soient les modes de déplacement utilisés. Pour ce faire, les individus sont interrogés sur l'ensemble de leurs déplacements réalisés la veille du jour de l'enquête.

Les données recueillies ont deux utilisations principales :

- l'estimation des modèles de demande en transports : les résultats de l'EGT sont utilisés pour construire des lois comportementales nécessaires aux modèles de prévisions de déplacements et de trafic, lesquels sont utilisés pour évaluer et dimensionner les projets d'infrastructures / de services de transports ;
- l'analyse des comportements de mobilité des Franciliens : les résultats de l'EGT permettent de suivre et d'interpréter l'évolution des pratiques de déplacements au niveau local ou régional, dans le but d'évaluer les choix de politiques publiques et de communiquer auprès du grand public, des décideurs.

Les grands thèmes couverts par le questionnaire sont les suivants :

- les caractéristiques du ménage et du logement : taille du ménage, type de logement (individuel/ collectif), occupation (propriétaire / locataire), commune de résidence, connexion internet, équipement en véhicules (voiture, deux-roues motorisés, vélo), caractéristiques des véhicules, lieux de stationnement, revenu du ménage.

.../...

- les caractéristiques de l'individu enquêté : âge, sexe, lien avec la personne de référence, possession du permis de conduire, possession d'un titre de transport en commun, abonnement à un système d'auto-partage, activité, statut professionnel, lieu de travail ou d'études, disposition d'un parking sur le lieu de travail ou d'étude, gêne dans les déplacements (continue ou temporaire). Des questions relatives à la possession et à l'utilisation d'un smartphone, ainsi que des questions concernant le recours à internet pour effectuer des démarches et des achats figurent également dans le questionnaire.
- les déplacements et trajets effectués par l'individu un jour donné ; il s'agit dans un premier temps de recenser de manière exhaustive la succession des déplacements réalisés la veille du jour de l'enquête afin de construire son « schéma des déplacements », puis de recueillir sur cette base les informations détaillées sur chaque déplacement : motifs, modes, origines, destinations, heures de départ et d'arrivée. Pour les déplacements réalisés en voiture particulière, le lieu de stationnement sera précisé, l'utilisation en tant que conducteur ou passager, le nombre de passagers, l'emprunt du Boulevard Périphérique, de l'A86 ou de la Francilienne. Pour les trajets effectués en transports collectifs, les lignes empruntées sont recensées ainsi que le(s) titre(s) de transport utilisé(s). Pour les personnes qui ne déclarent aucun déplacement la veille du jour de l'enquête, des questions sur les raisons de la non-mobilité sont également posées.

L'unité d'enquête est le ménage et, au sein du ménage, les personnes âgées de 5 ans ou plus. Certains ménages sont enquêtés de manière exhaustive (pour les enquêtes réalisées en face-à-face), d'autres par le biais d'un individu Kish tiré au sein d'un ménage (pour les enquêtes auto administrées en ligne).

L'opération d'enquête se décompose en 3 étapes :

- le contact initial permettant de recueillir le consentement des personnes à répondre à l'enquête et les informer sur l'enquête (notamment sur la confidentialité des données) ;
- le recueil en face-à-face ou par internet ;
- la 3<sup>ème</sup> étape, consiste à vérifier, le cas échéant, auprès du répondant des réponses fournies qui semblent avoir été mal recueillies par l'enquêteur.

À l'issue de ces 3 étapes, l'enquête est terminée – les données personnelles directement identifiantes sont supprimées.

L'échantillon sera tiré par l'Insee dans le fichier Logements de FIDELI. Dans cette perspective, Île-de-France Mobilités a déposé en mars 2017 une demande d'accès à des données confidentielles auprès du Comité du secret statistique.

Deux modes de collecte sont prévus :

- en face-à-face, avec l'aide d'un logiciel (CAPI) : tous les membres du ménage sont interrogés en face-à-face, au domicile, par un enquêteur professionnel ;
- en auto-administré en ligne (CAWI) : un individu du ménage tiré au sort (Kish) répond à un questionnaire en ligne. L'utilisation d'un intermédiaire (proxy) est possible – notamment pour les jeunes enfants.

Les questionnaires CAWI représenteront environ un tiers des personnes interrogées sur 5 ans.

L'EGT H2020 est lancée pour une période de 5 ans allant de janvier 2018 à décembre 2022. En face-à-face, la durée du questionnaire est estimée en moyenne à moins de 25 minutes pour le premier répondant, puis environ 15 minutes par personne pour les répondants suivants. En auto-administré sur Internet, la durée moyenne est estimée à moins de 25 minutes.

La gouvernance de l'enquête s'articule autour d'un comité technique, d'un comité scientifique, et d'un groupe de travail de l'Observatoire de la mobilité en Île-de-France (l'Omnil).

De même que les données de la précédente édition 2010 sont disponibles sur le réseau Quetelet, celles de la nouvelle édition le seront également, sous réserve du respect de la législation en vigueur à la date de diffusion des données.

\* \* \*

## **Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

### **Contexte général**

Le Comité du label accorde un avis d'examen (sans label) pour deux ans, attestant du caractère d'intérêt général de l'enquête mais sans qualité statistique. Cette décision a été prise dans l'objectif de permettre à l'enquête de démarrer dans le cadre contractuel fixé, tout en souhaitant des évolutions fortes à l'horizon fixé, en dépit des taux de réponse extrêmement faibles affichés par le service, aggravés par des éléments du protocole de collecte jugés inadaptés ou trop contraignants.

Pour tenir compte des enjeux stratégiques relatifs à l'objet de l'enquête, le Comité propose également que l'enquête soit revêtue du visa ministériel lui conférant le statut d'enquête de la statistique publique et lui permettant d'utiliser dans ses documents de contact le logo de la statistique publique et le cartouche réglementaire usuel.

Prenant acte de la volonté du service d'améliorer la qualité de l'enquête en recourant à un échantillonnage aléatoire contrôlé d'adresses, le Comité proposera à la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale de l'Insee de lui octroyer un échantillon tiré dans FIDELI, la première année à hauteur de l'effectif demandé, tenant compte de l'anticipation du taux de réponse (12 %) (environ 8 fois plus que le nombre de ménages répondants attendu).

Cependant, jugeant le niveau de ce taux de réponse anticipé par le service très dommageable et contraire aux standards, le Comité lui demande impérativement de mettre à l'étude des modifications importantes du protocole visant à améliorer ce taux :

- d'une part, l'utilisation systématique d'une lettre-avis avant tout contact téléphonique ;
- d'autre part, le relâchement de la contrainte de présence de tous les membres du ménage le jour de l'enquête : soit par recours au tirage d'un ou deux individus Kish, soit par acceptation de différer l'enquête en la réalisant par téléphone pour les membres du ménage absents le jour de passage de l'enquêteur (ce qui permettra aussi de réduire les biais de sélection des jours de référence - la veille du jour de collecte -, tributaires de la présence de tous les membres du ménage).

Ces modifications - à défaut de pouvoir être introduites en 2018 compte tenu du fait que le marché a déjà été signé avec le prestataire et que la collecte commence dès janvier 2018 - devront être mises en œuvre dès la seconde année de collecte (2019).

Le service devra adresser une note au Comité fin 2018 faisant état des taux de collecte effectivement observés et des efforts et décisions qu'il aura pris en vue de les augmenter, en suivant les demandes du Comité, ou par tout autre moyen d'amélioration du protocole.

Pour cette raison également, le Comité proposera à la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale de l'Insee que l'échantillon Insee pour 2019 soit calibré à un effectif sensiblement plus faible que celui demandé aujourd'hui, intégrant la hausse des taux de réponse (et devant conduire le prestataire à faire encore davantage d'efforts pour joindre les ménages). Ceci a aussi pour objectif de limiter le nombre de logements tirés au profit de l'EGT mais qui ne seraient pas interrogés, et qui amputerait la réserve disponible à l'Insee pour les autres enquêtes.

Le service devra repasser devant le Comité au second semestre 2019 s'il souhaite obtenir le label et l'octroi de l'échantillon pour la période suivante, à charge pour lui de faire la preuve de ses efforts et des résultats obtenus en termes de taux de réussite. À cette occasion, les résultats de l'expérimentation CAWI devront également être présentés, si le service décide de mettre en œuvre ce nouveau protocole de collecte.

La convention signée avec l'Insee et la DGFIP n'aura en conséquence pour portée qu'une validité de deux ans, période qui pourra être prolongée ensuite sous les réserves indiquées ci-dessus.

## **Le Comité du label émet les autres remarques et recommandations suivantes :**

### **Remarques générales**

Le Comité du label souligne la communication large réalisée auprès des partenaires sociaux sur une opération conséquente et stratégique. Il note cependant que la concertation avec les parties prenantes de l'enquête « Mobilité des personnes » aurait pu être plus poussée, tout en prenant note du caractère complémentaire des deux opérations.

Le Comité prend note du dispositif de diffusion des données détaillées et de l'échéancier d'ores et déjà prévu, via le réseau Quetelet, assorti d'une documentation afférente. Du fait du caractère partiel des premières vagues de l'enquête, la question de l'accès des données aux chercheurs se posera effectivement à l'horizon du prochain passage devant le Comité du label (dans deux ans). D'ores et déjà, le Comité souligne cependant la nécessité de s'inscrire dans cette logique de diffusion, y compris dès le 1<sup>er</sup> fichier destiné à fournir des résultats provisoires, après expertise technique de la base de données par le service.

### **Méthodologie**

Le Comité du label suggère que soit livrée avec l'échantillon la variable "revenu" présente dans les fichiers FIDELI, sous réserve d'accord de la DGFIP. Ceci permettra d'enrichir les redressements et les exploitations sans qu'il soit nécessaire de poser une question spécifique sur les revenus, quitte à ce que le service reconstruise une variable en tranches qui servirait à ses travaux d'analyse. Cette possibilité doit cependant faire l'objet d'une expertise de faisabilité juridique dans le cadre de la convention tripartite avec l'Insee et la DGFIP.

### **Protocole de collecte**

#### Lettres-avis :

Le Comité du label prend note des modifications apportées dans la nouvelle version des lettres-avis fournie. Un certain nombre de compléments ont été formulés en séance, le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure dans le relevé de décisions.

En particulier, le cartouche proposé dans la plaquette (pp. 86 et 91) ne correspond pas au cartouche usuel figurant dans les lettres-avis et le questionnaire. Le Comité demande de le supprimer et de s'en tenir au seul cartouche en vigueur pour les enquêtes de la statistique publique (avec référence à la loi de 1978...).

#### Questionnaire :

Le Comité du label demande au service de prendre en compte les remarques soulevées dans le rapport d'expertise, ainsi que les suggestions faites en séance ou transmises par écrit. Le détail figure dans le relevé de décisions.

Une version définitive des lettres-avis et du questionnaire sera adressée au secrétariat du Comité du label avant le lancement de la collecte.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'enquête globale transport (EGT), qui bénéficiera d'un numéro de visa ministériel.**

**Cet avis d'examen est valide pour les années 2018 et 2019**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Nicole Roth